

ARGENT

Démâsquer le cyberflânage au travail, tout un défi

24 avril 2010 | 04h00

- ARGENT

Argent

Le cyberflânage au travail, qui fait les manchettes avec le congédiement de fonctionnaires de Santé Canada et la consultation de pornographie au travail à la Securities and Exchange Commission, est un phénomène que les entreprises combattent de façon active.



Claude A. Sarrazin, président de la firme de services privés d'enquêtes et de protection SIRCO, fait partie des spécialistes qui aident les entreprises à réagir.

Il indique que «oui, c'est un problème qui a pris une ampleur massive» de nos jours.

SIRCO offre des services d'enquête et aide à encadrer la surveillance. «Pour les entreprises, c'est un investissement important, dit-il. On dépense des centaines de milliers de dollars pour mettre en place des logiciels de sécurité et de protection.»

Ces logiciels peuvent empêcher l'accès aux sites qui ne sont pas pertinents pour le travail, par exemple. Mais il reste que «gérer la circulation» n'est pas facile car certains vont tenter de contourner les règles.

Dans un tel cas, l'employeur va chercher un coup de main à l'externe pour lancer une enquête afin de prouver ce qu'il suspecte. «La plupart des enquêtes sont demandées suite au constat d'un problème avec l'utilisateur.»

Des politiques internes et du jugement

Jean Allard, avocat associé au cabinet Ogilvy Renault et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines du Québec, estime qu'un cadre réglementaire clair est essentiel dans le contexte. «Nous conseillons à nos clients d'avoir une politique qui définit l'utilisation des outils informatiques. Nous conseillons que l'utilisation d'Internet à des fins personnelles ne soit pas permise.»

Toutefois, rappelle-t-il, «ça prend du jugement pour appliquer ces politiques. Si on interdit à nos employés de faire une transaction bancaire pour que le loyer soit payé, c'est contre les intérêts de l'employeur. S'il ne fait pas preuve de jugement, il aura des problèmes de rétention de personnel. Les

Avec une bonne politique, les entreprises pourront démasquer et pénaliser ceux qui perdent du temps en ligne sur les lieux de travail, indique Me Allard. «La réalité, c'est que des employés qui utilisent Internet pendant des heures et des heures à des fins personnelles volent du temps, violent la politique et consultent parfois des sites contraires [au but de leur travail].»

Par exemple, un passionné de cinéma qui téléchargerait des films pourrait être accusé d'empêcher les autres de travailler. «Si vous surchargez le système et si tout le monde le fait, l'entreprise doit investir de façon massive pour mettre son réseau à niveau. C'est clair que l'employé ne peut pas avoir d'attentes de vie privée si son utilisation d'Internet viole la politique de l'entreprise.»

Copyright © 2009